



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

16 juillet 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.752

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AVENANT N° 10. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC).

Le 16/07/10 à 16h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 09/07/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Héliot BRAMI à M. Francis TAULAN, M. François-Xavier DE PERETTI à M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Brigitte DEVESA à Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Sylvaine DI CARO à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jacques GARCON à M. Jean-Marc PERRIN, M. Christian LOUIT à M. Gérard GERACI, M. Henri MATAS à M. Stéphane PAOLI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine
Coordination Aménagement Urbain

**RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 16/07/10**

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AVENANT N° 10. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC). - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Centre Ville, la SEMEPA propose d'intégrer de nouvelles missions visant à initier des interventions pour un programme de lutte contre l'habitat indigne et la vacance.

La SEMEPA a transmis à la Ville :

- le projet d'avenant n° 10 à la convention publique d'aménagement qui intègre :
 - les nouvelles missions : mise en œuvre et coordination du Plan Directeur du Centre Ville, mise en place et suivi de son volet habitat au titre de la réhabilitation du Parc Privé grâce au dispositif de " Mobilisation du Parc Privé ",
 - le nouvel échancier de versement de participation annuelle de la Ville dont le montant global est porté à 6 653 996 € HT pour la durée de l'opération d'aménagement, soit jusqu'au 31 décembre 2012.
- le Compte Rendu Annuel à la Collectivité qui est composé :
 - d'une note de conjoncture relatant les différentes missions de la SEMEPA pour l'année 2009,
 - des éléments financiers de l'opération.

Le bilan financier fait ressortir un équilibre en dépenses/recettes de 31 492 836 € HT, soit une variation faible (de - 0,5 % environ) par rapport au CRAC approuvé par délibération n° 2009.0879 en date du 28 Septembre 2009, et qui s'établissait à 31 658 556 € HT.

I°) En dépenses :

Les différents postes sont réajustés pour tenir compte de la poursuite des actions antérieures (acquisitions, travaux) et de l'intégration des incidences des nouvelles missions.

II°) En recettes :

L'équilibre est trouvé principalement dans le cadre des ventes de biens.

La mise en place, en 2010, des missions de mise en œuvre et de coordination du Plan Directeur du Centre Ville confiées à la SEMEPA conduit à un réajustement de la participation de la Ville, établie ainsi pour les années suivantes :

- Participation 2010 : 550 000€ HT,
- Participation 2011 : 555 000€ HT,
- Participation 2012 : 680 000€ HT.

La Commission d'Appel d'Offres dans sa séance du 3 juin 2010 a examiné le projet d'avenant n° 10 et a émis un avis favorable.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville.
- **ADOPTER** l'avenant n° 10 à la convention publique d'aménagement pour l'Opération de Revitalisation du Centre Ville.
- **DIRE** que le montant de la participation Ville pour l'année 2010 s'élève à 550 000 € HT qui seront versés à la SEMEPA sur présentation de justificatifs.
- **AUTORISER** Madame le Député Maire à signer l'avenant n° 10 correspondant.
- **DIRE** que la dépense sera imputée au **92824-6745-825** qui présente les disponibilités suffisantes.

2010.752 - OPERATION DE REVITALISATION DU CENTRE VILLE. CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT VILLE D'AIX-EN-PROVENCE/SEMEPA. AVENANT N° 10. COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC).

Présents et représentés	: 47
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 7
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 35
Contre	: 12

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Alexandre GALLESE, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité le rapport qui précède.

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 20/07/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**OPERATION DE REVITALISATION
DU CENTRE VILLE**

**AVENANT N°10 RELATIF
A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT**

Mai 2010

ENTRE D'UNE PART :

La Ville d'Aix en Provence, représentée par son Député Maire en exercice, Madame Maryse JOISSAINS-MASINI agissant en vertu d'une délibération n° _____ du Conseil Municipal en date du _____

Désignée ci-après " la Ville" ou la "collectivité publique"

ET D'AUTRE PART :

La SEMEPA, Société Anonyme d'Economie Mixte du Pays d'Aix, au capital de 5 025 000 € _____, inscrite au RCS d'AIX EN PROVENCE sous le n° 611 620 899 00025, dont le siège social est en l'hôtel de ville d'AIX EN PROVENCE, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, son Président Directeur Général, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 5 mai 2010.

Désignée ci-après " la SEMEPA" ou "l'aménageur"

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE CE QUI SUIIT :

PREAMBULE

Par traité de concession en date du 1er juillet 1996, la Ville d'Aix en Provence a confié à la SEMARAIX la restructuration et revitalisation de son centre ville par la mise en place de diverses actions sur le foncier, la réhabilitation de l'habitat, les espaces publics et les activités commerciales .

Par délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 1998, la Ville d'Aix en Provence a entériné le principe de fusion entre la SEMARAIX et la SEMEVA, devenue SEMEPA, société d'économie mixte dont elle est actionnaire majoritaire .

Le traité de concession a déjà fait l'objet des avenants suivants :

- Avenant n°1 du 9 septembre 1997 sur délibération du conseil municipal du 24 juillet 1997,
- Avenant n°2 du 8 juillet 1998 sur délibération du conseil municipal du 18 juin 1998,
- Avenant n°3 du 25 mai 1999 sur délibération du conseil municipal du 5 mai 1999,
- Avenant n°4 du 10 juillet 2000 sur délibération du conseil municipal du 15 juin 2000,
- Avenant n°5 du 15 novembre 2001 sur délibération du conseil municipal du 7 novembre 2001,
- Avenant n°6 du 12 septembre 2002 sur délibération du conseil municipal du 25 juillet 2002,
- Avenant n°7 du 5 septembre 2003 sur délibération du conseil municipal du 28 juillet 2003,
- Avenant n°8 du 3 décembre 2003 sur délibération du conseil municipal du 17 novembre 2003,
- Avenant n°9 du 10 août 2006 sur délibération du conseil municipal du 17 juillet 2006,

Le présent avenant a pour but de prendre en compte l'évolution du programme d'activités de la SEMEPA résultant des missions qui lui sont confiées, à savoir la coordination de l'ensemble des actions menées au titre du Plan Directeur du Centre Ville initié, en 2009, par la Ville et la mise en oeuvre du volet habitat du Plan Directeur désigné "dispositif de mobilisation du parc privé".

ARTICLE 1 – EVOLUTION DES MISSIONS CONFIEES A LA SEMEPA

Les missions confiées à la SEMEPA sont définies :

- A l'article 2 de la convention du 1er juillet 1996,
- Complété par l'article 1 de l'avenant n°1 du 9 septembre 1997, l'article 1 de l'avenant n°2 du 8 juillet 1998, l'article 2 de l'avenant n°3 du 25 mai 1999, l'article 1 de l'avenant n°4 du 10 juillet 2000, l'article 3 de l'avenant n°6 du 12 septembre 2002, l'article 1 de l'avenant n°7 du 5 septembre 2003, l'article 2 de l'avenant n°8 du 3 décembre et l'article 2 de l'avenant n°9 signé le 10 août 2006.

Par les présentes, la SEMEPA se voit confier les missions complémentaires suivantes :

1.1 - Mise en oeuvre d'une réflexion sur le fonctionnement du Centre ville, à partir de la consultation des différents acteurs et représentants d'usagers du centre ville tels que les associations de commerçants, CIQ, associations de protection du patrimoine, services de la Ville, de la CPA ou de l'Etat concernés par le fonctionnement urbain, social ou économique du centre ville .

Cette réflexion permettra de définir le programme d'actions du Plan Directeur du Centre Ville visant à apaiser les conflits d'usage qui naissent de la surfréquentation du centre historique, et à améliorer la qualité de vie des multiples usagers que sont les résidents, visiteurs ou professionnels. Ce programme devrait être mis en oeuvre dès 2010 et la SEMEPA doit se doter des moyens nécessaires à la réalisation et au suivi du programme.

1.2 - Ainsi la SEMEPA assurera la coordination générale des actions menées au titre du Plan Directeur du Centre Ville allant de la circulation au patrimoine, en passant par le commerce ou l'habitat, Il s'agira de coordonner les différentes compétences se croisant dans le centre ville historique qui pourront relever de l'intervention de la SEMEPA directement (volet habitat) ou des services de la Ville (volet fonctionnement urbain, requalification et gestion de l'espace public...) ou des services de la Communauté du Pays d'Aix, compétente notamment en matière de revitalisation de l'activité économique.

Des modalités de communication et de concertation permanente avec les différents acteurs et représentants des usagers du centre ville devront être assurées.

1.3 - La SEMEPA est chargée de mettre en place et d'assurer le suivi du volet habitat du Plan Directeur du centre ville, sous la forme d'un dispositif dit de mobilisation du parc privé qui renforce le programme de traitement de l'habitat indigne et de la vacance, mené dans le cadre de l'OPAH 5 en cours, animée par la SEMEPA.

Le dispositif de mobilisation du parc privé a déjà fait l'objet d'une délibération du conseil municipal, en date du 1er février 2010, qui en fixe les objectifs ainsi qu'une délibération, en date du 8 mars 2010, indiquant le mode de financement partagé avec les différents partenaires que sont l'Etat, la Région, le Département et la Communauté du Pays d'Aix.

La délibération du Conseil Municipal du 12 avril dernier a modifié le règlement d'attribution du Fonds d'aide à la restauration du patrimoine privé afin de pouvoir appliquer les nouvelles modalités de subventions accordées aux propriétaires privés, participant à cet effort de mobilisation contre l'habitat dégradé ou vacant du centre ville.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION DE LA VILLE

Afin de permettre à la SEMEPA de se doter des moyens nécessaires pour atteindre l'objectif visé, la participation de la Ville est portée à :

- 550 000 € HT en 2010
- 555 000 € HT en 2011
- 680 000 € HT en 2012

Ainsi la participation de la Ville d'Aix en Provence s'élèvera globalement, pour la durée de l'opération d'aménagement , 1996 à 2012, à 6 653 996 € hors taxes.

ARTICLE 3 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entrera en vigueur dès la notification qui sera faite par la collectivité publique à l'aménageur, du document revêtu du visa de la sous-préfecture.

Fait à Aix-en-Provence, le

Pour la SEMEPA

Pour la Ville d'Aix-en Provence

**Le Président Directeur Général
Gérard BRAMOULLÉ**

**Le Député Maire d'Aix-en-Provence
Maryse JOISSAINS-MASINI**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MAI 2010

Question n° 12 CENTRE VILLE D'AIX-EN-PROVENCE

Convention publique d'aménagement relative à la revitalisation du centre ville d'Aix-en-Provence Note de conjoncture année 2009

Le présent compte-rendu annuel d'activités pour l'année 2009 s'organise de la façon suivante autour des grands postes du compte de résultat prévisionnel d'opération.

EN CHARGES :

- L'organisation et le suivi des études ;
- Les acquisitions d'immeubles ;
- La réalisation des travaux d'entretien et honoraires liés à la réhabilitation ;
- La rémunération de l'aménageur pour ses différentes missions : amélioration de l'habitat, gestion locative, action foncière et suivi des procédures ;
- Les frais financiers.

EN PRODUITS :

- Les cessions d'immeubles ;
- La participation de la Ville ;
- Les recettes de loyers constituant les produits de gestion.

Ce compte-rendu s'achève sur la présentation des PERSPECTIVES.

Une courte introduction présente les faits marquants de l'année.

INTRODUCTION

L'année 2009 se caractérise par :

- La poursuite de l'OPAH n°5 (2007-2011) avec des résultats très satisfaisants pour cette 3^{ème} année d'opération (268 logements concernés),
- Participation à la mise en place d'un Plan Directeur du Centre Ville, initié par la Ville, comportant notamment un volet « Mobilisation du parc privé » visant à enrayer la dégradation des immeubles et à favoriser le retour des habitants en centre ville,
- L'aboutissement de la commercialisation d'un immeuble de grande taille :
 - Immeuble 17/19 rue Irma Moreau, selon les conditions initialement prévues, pour un montant de 1 970 000 €.
- Le report en 2010 de la commercialisation de l'Hôtel d'Oraison et de certains lots de copropriété du 35/37 rue des cordeliers, la commercialisation de cet immeuble ayant démarré en fin d'année 2009 ;
- La suspension des acquisitions nouvelles afin de ne pas accentuer le déficit de trésorerie lié au report des cessions, mais qui ne permet aucune marge de manœuvre quant au montant de la participation de la Ville.

1ere PARTIE : LES CHARGES

1. L'ACTION FONCIERE ET LES ACQUISITIONS

La mission d'investigation foncière de la SEMEPA s'est poursuivie tout au long de l'année, à travers le travail d'observation et l'étude précise des Déclarations d'Intention d'Aliéner.

C'est ainsi qu'environ 570 D.I.A. ont été analysées durant l'année 2009, soit encore une très légère baisse du nombre des ventes sur le périmètre correspondant à une situation plus générale de baisse d'activités dans le secteur immobilier. Il faut noter une très légère augmentation du prix moyen du m² qui atteint 3800€/m² de surface pondérée.

- Des visites ont été effectuées avec le service de l'Action Foncière de la Ville puis avec le service des Domaines dans le cadre de l'étude des D.I.A :
 - 18 rue Constantin
 - 4 rue des Cordeliers

La SEMEPA a exercé le droit de préemption délégué par la Ville sur l'immeuble 18 rue Constantin pour mettre en œuvre les actions définies dans la Convention Publique d'Aménagement du centre Ville et plus particulièrement pour proposer une offre plus diversifiée de logements en accession à la propriété ou, à travers la revente avant ou après travaux à des investisseurs privés ou des organismes sociaux.

Il en sera de même pour le 4 rue des Cordeliers, en début 2010.

- La poursuite de la démarche engagée sur l'habitat indigne s'est poursuivie, avec, dans le cadre du suivi des D.I.A., les signalements de logements ne paraissant pas respecter les normes d'habitabilité qui sont transmis au service d'Hygiène de la Ville d'Aix-en-Provence dans le cadre d'une collaboration efficace.

2. LES TRAVAUX ET HONORAIRES TECHNIQUES

2.1. Les dépenses de travaux réalisées dans cette période concernent essentiellement la protection et la maintenance des immeubles SEMEPA ainsi que la réalisation des travaux prévus dans le cadre de la cession de l'hôtel de Gastaud (39 rue Cardinale) concernant la suppression d'un accès entre cet immeuble et le Collège Mignet.

2.2. Les honoraires techniques concernent les missions de maîtrise d'œuvre, de géomètres ou de diagnostics préalables aux cessions, relatives aux immeubles suivants :

Immeuble 17 rue Pierre et Marie Curie désigné « Hôtel d'Oraison » :

- L'étude patrimoniale et architecturale confiée à M.DUVERGER architecte, assisté des bureaux d'étude CABIROL, TIERCELIN, Jacques ROUBILLE a permis de déposer la demande de permis de construire en mai 2009, après validation du projet par l'Architecte des Bâtiments de France et la Conservation des Monuments Historiques.

Pour autant, à la demande du nouveau Conservateur en Chef, le projet a dû être modifié afin de conserver, au 1^{er} étage, de caractère plus noble, un grand logement sur rue principale (205 m²).

Le programme modifié prévoit donc la réhabilitation de 10 logements et le maintien d'un garage en rez-de-Chaussée représentant au total une surface habitable de 772 m² et utile de 163 m² (garage et caves).

- Solde de mission d'expertise immobilière, validant le prix de cession de l'immeuble, établie par Me KLENIEC.

Immeuble 35 /37 rue des Cordeliers :

- Etablissement des certificats Carrez par M. DELMARE, Géomètre.
- Rapport d'expertise immobilière, validant le prix de cession de l'immeuble, établi par M.CREST.

Immeuble 17/19 rue Irma Moreau :

- Etablissement du plan de bornage de la parcelle confié à SCP POUSSARD – BORREL.

Immeubles ou lots de copropriété cédés dans l'année :

- Réalisation des diagnostics préalables aux cessions des lots sis 34 rue des cordeliers, 35/37 rue des cordeliers (y compris certificats de non décence) et 17/19 rue Irma Moreau confiés aux cabinets PRIESLEY, AGENDA et à M.DESHUSSES.

Pour l'année 2009, le poste de dépenses travaux et honoraires représente 120 521 € HT.

3. LES MISSIONS DE L'AMENAGEUR RELATIVES A L'OPAH 5 ET A LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE MOBILISATION DU PARC PRIVE

3.1 - RAPPEL DU PROGRAMME DE L'OPAH 5

Les objectifs qualitatifs à développer dans l'OPAH 5, engagée en 2007 et qui s'achèvera en décembre 2011, sont les suivants:

- Produire des logements à loyers maîtrisés ;
- Remettre sur le marché des logements vacants ;
- Lutter contre l'habitat indigne (situations d'insalubrité et de péril) ;
- Favoriser la mise aux normes de décence des logements et des parties communes des immeubles ;
- Aider à la rénovation des logements des propriétaires occupants de condition modeste ;
- Soutenir l'effort de mise en valeur des immeubles présentant un intérêt architectural.

Objectifs quantitatifs :

- 500 logements à réhabiliter en 5 ans dont 300 logements relevant de situations d'insalubrité, de péril ou non décente ;
- Dans le parc à traiter, 165 logements à loyers maîtrisés et 40 logements vacants remis sur le marché.

Les actions d'accompagnement :

- Le traitement de logements indignes occupés nécessite de prévoir un parc de logements tiroirs de l'ordre de 5 logements qui permettra d'assurer le relogement provisoire pendant la réalisation des travaux,
- Mise en place d'un accompagnement social au relogement : encadrement et organisation du relogement, suivi social et mise en place des aides au logement,

- En partenariat avec l'ALPA, recherche de solutions de médiation juridique entre propriétaires et locataires dans le cadre du traitement de la non décence,
- Actions d'information et d'assistance juridique auprès des syndicats de copropriété bénévoles,
- Actions d'information et de sensibilisation sur la « non décence », ces actions d'information seront réalisées en partenariat avec l'ADIL,
- Mise en place d'un dispositif de veille permanent sur l'évolution du parc de logements dégradés déjà repérés.

Le partenariat autour de l'OPAH se définit ainsi :

L'ANAH, la Région, la CPA sont signataires de la convention d'OPAH et prévoient les participations financières suivantes :

ANAH	VILLE	CPA	REGION	TOTAL
3 000 000 €	800 000 €	500 000 €	300 000 €	4 600 000 €

Soit au total 4 600 000 € d'aides publiques qui devraient générer près de 10 millions de travaux.

Soumise aux instances décisionnelles de chaque partenaire durant le 1^{er} semestre 2007, la convention quadripartite a été signée le 17 octobre 2007 mais avec un effet rétroactif à partir de janvier, afin de ne pas interrompre la dynamique engagée par l'OPAH précédente.

La mission d'animation de l'OPAH :

L'OPAH étant réalisée dans le cadre de la convention publique d'aménagement, les missions d'animation sont confiées à l'équipe opérationnelle de la SEMEPA, qui développe notamment des actions de relance et de suivi spécifiques auprès des propriétaires des immeubles repérés dégradés.

Des comités de pilotage et de suivi technique sont créés sous l'égide de la Direction de l'Habitat qui est chargée d'en assurer leur organisation.

Ces instances permettent également la mobilisation des acteurs de terrain tels que le SCHS, le CCAS, les travailleurs sociaux et la CAF.

3. 2 - RESULTATS DE LA TROISIEME ANNEE D'OPAH

Hormis les tâches récurrentes générées par l'OPAH, déjà décrites dans les rapports d'activité précédents, les éléments caractéristiques de la période sont les suivants :

172 dossiers ont été instruits et déposés durant cette 3^{ème} année d'OPAH. Ces dossiers concernent 268 logements dont 77 remis aux normes de confort.

Le montant réel des travaux se monte à 4 107 000 € HT pour 2 450 000 € de travaux subventionnables.

Les subventions obtenues de l'ANAH se chiffrent à 586 347 €, pour une réservation de crédits de 625 000 €. Les aides de l'ANAH ont été complétées par des subventions accordées par nos partenaires :

- La Ville au titre du Fonds d'Aide à la Restauration (F.A.R) pour 191 339 € sur une enveloppe de 200 000 € ;
- La CPA a subventionné 167 507 € sur 105 000 € réservés ;
- La Région 34 291 € pour 67 500 € prévus.

L'ensemble des aides apportées à la réhabilitation soit 979 484 € correspond à 98% des crédits réservés.

Les résultats de cette 3^{ème} année opérationnelle attestent du bon fonctionnement de l'OPAH et répondent aux objectifs prioritaires retenus dans la convention avec :

- La remise sur le marché de logements vacants : 24 ;
 - Le traitement des situations d'insalubrité : près de 54 % des subventions ANAH ont été consacrés à des travaux de sortie d'insalubrité ;
 - L'augmentation du nombre de logements à loyers maîtrisés sur l'ensemble du périmètre : 28.
- Seul l'objectif de production de logements à loyer conventionné social est difficile à atteindre dans un contexte de marché locatif très tendu.

3.3 - DISPOSITIF DE MOBILISATION DU PARC PRIVE

En début 2009, la Ville a demandé à la SEMEPA, de participer à la réflexion associant les différents services de la Ville et permettant de définir une nouvelle stratégie d'intervention pour la requalification de son Centre Ville.

Durant cette année, la SEMEPA a participé à différentes réunions publiques et de travail avec les services de la Ville concernés afin de définir les contours d'un plan directeur du centre ville axé sur l'amélioration de la qualité résidentielle, l'amélioration de la qualité des logements et la captation du parc privé vacant, la SEMEPA étant chargée du volet habitat relevant de ses missions d'aménageur.

A ce titre, la SEMEPA a proposé la mise en œuvre, dès 2010, du dispositif de mobilisation du parc privé qui renforcerait l'action déjà engagée au titre de l'OPAH n°5 visant à mobiliser le patrimoine privé au service d'une politique de centre ville .

Le dispositif proposé se présente, succinctement de la façon suivante :

Objectif

Mobiliser le parc vacant et pérenniser le système afin de permettre aux populations de condition modeste de résider et vivre en Centre Ville.

Les acteurs et leurs rôles respectifs

La SEMEPA et l'ALPA (Association pour le logement du Pays d'Aix) mobilisent leur savoir faire en matière de réhabilitation d'une part, et de gestion locative d'autre part, afin de rassurer les propriétaires désireux de mettre en location leurs logements. Ces derniers passeront une convention avec l'ALPA aux termes de laquelle, l'ALPA assurera les tâches de gestion courante et d'entretien pendant la durée de bail. En échange de quoi le propriétaire percevra un loyer qui devra rester modéré (11€/m²).

L'ALPA assurera également un suivi personnalisé des locataires, le but étant de pérenniser la présence des locataires dans le logement ainsi attribué.

Sera appliqué à cette occasion le nouveau système de garantie du risque locatif.

Dans le cas de travaux significatifs, ceux-ci seront réalisés par le propriétaire dans le cadre de l'OPAH n°5. Afin de « booster » la production de logements à loyer maîtrisé, sont proposés les mesures suivantes :

- Une prime au conventionnement
- Un dispositif d'assistance renforcée
- Une aide particulière aux propriétaires occupants
- Un soutien à la recherche de la performance énergétique

Une communication importante devra être mise en place afin de sensibiliser les propriétaires.

Sur la base des hypothèses suivantes, soit 50 logements/an :

- Logements sans travaux : 15/an
- Logements avec travaux : 15 logements conventionnés/an
20 logements intermédiaires/an

Le coût du dispositif est évalué à 1 400 000 euros pour les deux années 2010 et 2011.

Se décomposant comme suit :

- Investissement : enveloppe supplémentaire allouée à l'OPAH : 500 000 €
- Gestion locative personnalisée : 900 000 €

Le partenariat financier élaboré se décrit comme suit :

- Ville : 12 %
- CPA : 46 %
- Région : 25%
- Etat : 10%
- Département : 7%

La participation de la Région relèverait de la convention de partenariat intitulé « contrat de développement » passé entre la Région et la CPA, récemment signée.

L'Etat pourrait intervenir dans le cadre du PNRQAD, lorsque les discussions auront abouti.

La mise en place du dispositif fera l'objet de délibérations du Conseil Municipal dans le courant du 1^{er} semestre 2010 et de décisions du Conseil Communautaire afin d'une mise en application dès le second semestre 2010.

Dans la mesure où ce système de mobilisation du parc privé viendrait à échouer en présence de cas difficiles, des mesures plus drastiques pourraient être mises en œuvre.

Par ailleurs, la Ville d'Aix souhaite confiée à la SEMEPA, en 2010, la mission de coordination de l'ensemble des actions relevant du Plan Directeur du Centre Ville, menée d'une part par la SEMEPA et d'autre part par les services de la Ville.

A cet effet, un responsable « coordonnateur du Centre Ville » sera désigné, son intervention renforcera les moyens engagés par l'aménageur afin d'assurer ses nouvelles missions.

4. LES FRAIS FINANCIERS

Pour l'année 2009, les frais financiers sur découvert s'élèvent à 64 055 €.

Les frais financiers sur emprunt s'élèvent à 35 239 €.

La ligne de trésorerie de 1 300 000 € souscrite en 2004, auprès de BNP, sera remboursée en 2011.

Le remboursement de l'emprunt de 3 000 000 d'euros, contracté en 2004 auprès de Dexia Crédit s'achève en 2010.

2ème PARTIE : LES PRODUITS

1. LES CESSIONS

Les cessions réalisées en 2009 :

- Le 20/05/2009, cession des lots 1, 2 et 3 de l'immeuble 34 rue des Cordeliers à la SARL GROS COLAS HOLDING pour un prix de 250.000 €. Il s'agit d'un local commercial en RDC et de caves en sous sol, donnant également sur la Place des Cardeurs.
- Le 5/10/2009, cession de l'immeuble 17 rue Irma Moreau et de 3 garages situés 10 Traverse de l'Aigle d'Or à la SARL AEROBIO pour un prix total de 1.970.000 €. L'acquéreur avec lequel avait été signé précédemment un compromis de vente s'étant désisté au vu des difficultés pour l'obtention de son prêt, le bien a été remis en commercialisation et la Ste AEROBIO s'est déclaré intéressée pour reprendre l'intégralité du projet.
- Le 30/12/2009, cession du lot 104 de l'immeuble 35/37 rue des Cordeliers à Mr LAURE pour un prix de 138.000 €. Il s'agit d'un logement de Type 2 au 1er étage.
- Le 30/12/2009, cession du lot 106 de l'immeuble 35/37 rue des Cordeliers à Mr et Mme DUPUIS pour un prix de 128.415 €. Il s'agit d'un logement de Type 2 au 2^{ème} étage.

Le montant des cessions réalisées en 2009 représente 2.486.415 € pour un montant prévu dans le CRAC précédent de 4.760.000€, la différence représente le report de cession de l'Hôtel d'Oraison 17 rue Pierre et Marie Curie et la vente partielle de l'immeuble 35/37 rue des Cordeliers.

2. PARTICIPATION DE LA VILLE

La participation annuelle attendue pour 2009 représentait un montant total HT de 284 000 € tel qu'approuvée dans le CRAC précédent, diminuée de 63 000 €, en application des dispositions de la délibération du conseil municipal en date du 19 février 2007 relative aux conditions de cession de l'Hôtel de GASTAUD (39 rue Cardinale).

Le montant reçu en 2009 est donc de 221 000 € HT correspondant à la demande de participation relative au solde de l'année 2008 pour 92 918 € et à un acompte de 128 082 € pour les 3 premiers trimestres 2009.

La mise en place, en 2010, de la mission de coordination du Centre ville confiée à la SEMEPA suscite une augmentation de la rémunération de l'aménageur et nécessite une augmentation de la participation de la Ville, établie ainsi pour les années suivantes :

- Participation 2010 : 550 000 €
- Participation 2011 : 555 000 €
- Participation 2012 : 680 000 €

3. SUBVENTION

La subvention allouée par l'ANAH pour l'étude pré opérationnelle de l'OPAH 5 a été versée en 2009, pour un montant de 17 500 € correspondant au montant prévisionnel.

4. LES PRODUITS DE GESTION

La gestion immobilière durant cette période a porté sur 9 immeubles.

Seuls les locaux ou logements situés dans les immeubles 39 rue du Puits neuf, 20/22 rue Boulegon, 9 rue Paul Bert, 3 rue Vauvenargues, 35/37 rue des cordeliers sont loués.

Les produits de gestion, pour la partie recettes de loyers, représentent un montant de 11 189 € HT pour l'année 2009.

Le montant total des produits de gestion représente 19 694 €.

En conclusion, le volume global des acquisitions prévu dans le dernier CRPO approuvé est diminué de 679 346 €, puisque qu'aucune acquisition n'a été faite en 2009 et qu'il faut prévoir une diminution du volume des acquisitions futures compte tenu du terme de l'opération en 2012.

Il en résulte que le montant total des cessions est diminué de 784 472 € ainsi que la marge bénéficiaire, à due concurrence.

Le total de participation de la Ville est augmentée de 645 000 €, afin d'obtenir un bilan financier global en équilibre.

Un avenant n° 10 au traité de concession est établi afin de prendre en compte l'évolution des missions confiées à la SEMEPA et l'augmentation de la participation de la Ville.

LES PERSPECTIVES

Durant l'année 2010 devraient aboutir les actions suivantes :

- Mise en place de la mission de coordination du Plan Directeur du Centre Ville,
- Mise en place et suivi du dispositif « Mobilisation du parc privé » constituant le volet habitat du Plan Directeur du Centre Ville, initié par la Ville, et renforçant l'action de l'OPAH,
- Cession de l'immeuble « Hôtel d'Oraison »,
- Cession des derniers lots de copropriété de l'immeuble 35/37 rue des Cordeliers, avec engagement des travaux de parties communes,
- Acquisition de l'immeuble 18 Constantin, préempté en 2009, étude du projet architectural et commercialisation en 2010,
- Acquisition du 4 rue des Cordeliers faisant l'objet d'une préemption signifiée en 2010.

COMPTE-RENDU FINANCIER ANNUEL A LA COLLECTIVITE

CRAC

Nom de la société : Société d'économie mixte d'équipement du Pays d'Aix
 Sigle de la société : S.E.M.E.P.A
 Collectivité contractante : Ville d'Aix-en-Provence

OPERATION Désignation : Opération de revitalisation du centre ville

Nature de la convention		convention publique d'aménagement	
établie entre la société et la collectivité			
		<i>dates</i>	
délibération d'approbation de la collectivité		14/12/95 et 20/06/96	
dépôt de la délibération en Préfecture / validité		15/12/95 et 24/06/96	6 ans
délibération du conseil d'administration		23/11/95 et 24/05/96	
signature de la convention		18/12/95 et 01/07/96	
validité de la 1ère prorogation		05/05/1999	
validité de la 2ème prorogation (Avenant n°6)		12/09/2002	
validité de la 3ème prorogation (Avenant n°8)		03/12/2003	
validité de la 4ème prorogation (Avenant n°9)		10/08/2006	
fin de validité de la convention		2012	
Procédure d'aménagement :			
création de ZAC			
réalisation de ZAC			
Budget prévisionnel de l'opération :			
approbation du CRPO (ex BPO) initial		10.631 170 € H.T.	(soit 69.736 000 F H.T)
approbation du dernier CRPO		31.658 556 € H.T.	
Information de la collectivité			
examen par l'assemblée délibérante du précédent CRAC		28 septembre 2009	
remise du précédent CRAC		mai 2008	
Concertation et enquêtes :			
		<i>date d'ouverture</i>	<i>date de bilan ou de fin</i>
concertation			
enquête publique PAZ			
enquête publique de DUP			
enquête parcellaire			
Financement de l'opération :			
		<i>EUROS</i>	
montant conventionnel des avances de trésorerie de la collectivité			
montant de la part garantie par la collectivité des emprunts		80	
montant de la part non garantie par la collectivité des emprunts			
Garantie contractuelle de bonne fin de l'opération			
			X
risque assuré par la collectivité			X
risque assuré par la société			
Pièces annexées :			
synthèse du programme physique et du bilan approuvés à l'origine de l'opération			X
synthèse du dernier BPO approuvé et du BPO actualisé, échéancier, plan de trésorerie et de financement			X
état des réalisations, des recettes et des dépenses, des acquisitions et des cessions			
tableaux détaillés des acquisitions et des cessions			X
note de conjoncture, analyse et commentaires détaillés, propositions et plans			X
rapport spécial relatif à l'exercice de prérogative de puissance publique			X

OPERATION

Désignation : Convention publique d'aménagement
 REVITALISATION DU CENTRE VILLE D'AIX EN PROVENCE

CPRO (ex BPO) approuvé à l'origine de l'opération			
	€ HT	€ TVA	€ TTC
Cessions	8 566 870	219 830	8 786 700
Participations de la collectivité *	1 159 980	238 890	1 398 870
Subventions	633 270		633 270
Produits de gestion	271 050		271 050
* risque assuré par la collectivité			
TOTAL DES PRODUITS	10 631 170	458 720	11 089 890
(encaissements définitifs)			
Etudes générales			
Maîtrise des sols	5 392 880	327 610	5 720 490
Travaux bâtiments et honoraires	1 590 200	323 340	1 913 540
Rémunération concessionnaire	2 467 690		2 467 690
Frais financiers	464 210		464 210
Frais divers	192 080	39 640	231 720
TVA complémentaire		292 240	292 240
TVA irrécupérable	524 110	-	-
TOTAL DES CHARGES	10 631 170	458 720	11 089 890
(décaissements définitifs)			
RESULTAT	0,00 €		

SURFACE DE L'OPERATION m²

DROITS A CONSTRUIRE DE L'OPERATION SHON m²

détail :

logements	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	<input style="width: 100%;" type="text"/>
	<input style="width: 100%;" type="text"/>
bureaux	<input style="width: 100%;" type="text"/>
commerces	<input style="width: 100%;" type="text"/>
ateliers et entrepôts	<input style="width: 100%;" type="text"/>
superstructures publiques	<input style="width: 100%;" type="text"/>

REMUNERATION FORFAITAIRE DE L'OPERATEUR
imputation de charges à l'opération

Observations : (*) correspond aux acquisitions à réaliser pendant la durée initiale de la convention (6ans) avec 30 logements et 5 locaux commerciaux par an représentant au total 7200 m2 en S.H.O.N

Dernier CRPO approuvé		Réalisation 2008	Réalisation 2009	prévision 2010	prévision 2011	prévision 2012	CRPO actualisé	
€ HT		€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	
cessions	24 738 424	13 256 057	15 742 472	4 973 180	2 035 000	1 203 300	23 953 952	
participation	6 008 996	4 647 996	4 868 996	550 000	555 000	680 000	6 653 996	
subventions	252 930	235 430	252 930				252 930	
produits de gestion	658 206	569 883	589 577	19 885	18 525	3 971	631 958	
TOTAL DES PRODUITS	31 658 556	18 709 366	21 453 975	5 543 065	2 608 525	1 887 271	31 492 836	
Etudes générales	43 820	43 820	43 820	91 000			134 820	
Maîtrise des sols	15 521 641	12 097 205	12 097 205	2 035 090	710 000	0	14 842 295	
Travaux bâtiments et honoraires	2 516 303	2 149 755	2 270 276	125 600	104 200	47 200	2 547 276	
Rémunération aménageur	9 644 540	6 870 721	7 521 501	797 438	922 271	957 330	10 198 540	
Frais financiers	1 409 991	1 103 254	1 167 309	11 086	0	0	1 178 395	
Frais financiers sur emprunt	575 829	537 200	572 439	57 447	54 250	38 000	722 136	
Frais divers	689 603	504 458	531 159	29 371	32 308	18 397	611 235	
TVA due définitivement(TVA sur marge)	1 256 828	651 444	760 520	303 453	121 004	73 162	1 258 139	
TOTAL DES CHARGES	31 658 556	23 957 857	24 964 229	3 450 485	1 944 033	1 134 089	31 492 836	
SOLDE D'EXPLOITATION	-	-5 248 491	-3 510 254	2 092 580	664 492	753 183	0	
tiers clients		-1 854	-266 665			266 665	0	
tiers fournisseurs		14 247	14 123			-14 123	0	
état tva		-25 065	21 662			-21 662	0	
divers								
CREANCES ET DETTES		-12 672	-230 880			230 880	0	
mobilisation emprunts				2 000 000			2 000 000	
ligne trésorerie reçue		1 300 000	1 300 000		-1300000		0	
cautionnements reçus(loyers)		-99 692	-99 692			99 692	0	
remboursements emprunts		750 000	250 000	-250 000		-2000000	-2 000 000	
AVANCES ET REMBOURSEMENTS		1 950 308	1 450 308	1 750 000	-1 300 000	-1 900 308	0	
SOLDE EN FIN DE CHAQUE EXERCICE		-3 310 855	-2 290 826	3 842 580	-635 508	-916 245	0	
TRESORERIE CUMULEE		-3 310 855	-2 290 826	1 551 754	916 246	0		
SURFACE DE L'OPERATION (m2)								
acquisitions foncières réalisées / m²		10650	10 650	969	300	0	11 919	
cessions réalisées / m²		7126	9 015	1685	832	387	11 919	
STOCK FONCIER		3524	1 635				0	
REMUNERATION FORFAITAIRE DE L'OPERATEUR €	10 198 540	CUMUL IMPUTATION	6 870 721	7 521 501	797 438	922 271	957 330	10 198 540

OPERATION

Désignation : convention publique d'aménagement " REVITALISATION DU CENTRE VILLE D'AIX EN PROVENCE"

TABLEAU DETAILLE DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES

réalisés pendant la durée de l'exercice 1996 - 2009

N° d'ordre	BIENS			Anciens propriétaires		Modalités d'acquisition / date				Prix	
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	AMI accord	PRE accord	EXP jugement	acte notarié	principal	IC (3)
1	Immeuble entier R + 3	55 ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°116 Située 59 rue du Puits Neuf	Succession Mme MAILLE		X			18-déc-95	500 000 F	
2	Immeuble entier R + 4	2a 20ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°68 Située 22 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		Bail à réhabilitation			15 mai 1996 21 mai 1996	Franc symbolique	
3	Immeuble entier R + 3	80ca au sol	Parcelle cadastrée Section AS n°39 Située 11 rue de Jouques	Ville d'Aix en Provence		Bail à réhabilitation			15 mai 1996 21 mai 1996	Franc symbolique	
4	Immeuble entier R + 3	57ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°67 Située 24 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		Bail à réhabilitation			15 mai 1996 21 mai 1996	Franc symbolique	
5	Immeuble entier R + 2	58ca au sol	p4	Ville d'Aix en Provence		Bail à réhabilitation			15 mai 1996 21 mai 1996	Franc symbolique	
6	Immeuble entier R + 2	1a 46ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°79 Située 8 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
7	Immeuble entier R + 5	25ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°78 Située 10 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
8	Immeuble entier R + 3	28ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°77 Située 12 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
9	Immeuble entier R + 2	66ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°74 Située 18 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
10	Lots de copropriété n°1.2.3.4.5 et 11		Parcelle cadastrée Section AT n°48 Située 38 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
11	Lots de copropriété n°3.4.5.6.7		Parcelle cadastrée Section AT n°106 Située 39 rue du Puits Neuf	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	

N° d'ordre	BIENS			Anciens propriétaires		Modalités d'acquisition / date				Prix	
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	AMI accord	PRE accord	EXP jugement	acte notarié	principal	IC (3)
12	Immeuble entier R + 2	24ca au sol	Parcelle cadastrée Section AB n°314 Située 30 rue des Magnans	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
13	Immeuble entier R + 4	59ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°55 Située 16 rue lisse Bellegarde	Ville d'Aix en Provence		X			25 sept. 1996	Franc symbolique	
14	Lots en copropriété n°15.1		Parcelle cadastrée Section AT n°144 Située 20 rue Boulegon	Ville d'Aix en Provence			X		18 oct. 1996 21 oct. 1996	44,774,85 F	
15	Lots de copropriété n°6.7.8	46,4 m²	Parcelle cadastrée Section AT n°48 Située 38 rue du Puits Neuf	Consorts ABDELALI 15, parc Beauregard 13100 Aix-en-Provence		X			29 mai 1997 30 mai 1997	100 000 F	
16	Immeuble en R + 3 composé de 14 lots n°10 rue Montigny 2 lots n°8 rue Montigny 3 lots n°12 rue Montigny	SH : 501 m² S. annexes caves jardins terrasses = 208 m²	AC n°89 et 351:10 rue Montigny lots 2 à 15 AC n°350: 8 rue Montigny lots 1 et 2	Mme BORD épouse PAGES 126, av. Raymond Naves 31500 Toulouse		X			26 juin 1997	3 000 000 F	
17	Immeuble entier R + 3	183ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°94 Située n°15 rue du Puits Neuf	EURL SUD ALPES siège social 3 rue Victor Leydet 13100 Aix-en-Provence		X			12 sept. 1997	1 600 000 F	
18	Immeuble en R + 5 constituant le lot n°2	SH: 145,50 m²	Parcelle cadastrée Section AT n°89 Stuée n°3 rue du Puits Neuf	Succession VALDENNAIRE 3 rue du Puits Neuf 13100 Aix-en-Provence		X			23 oct. 1997	500 000 F	
19	Lots de copropriété n°5.6.8 à usage d'habitation	SH: 137,20 m²	Parcelle cadastrée Section AC n°252 Stuée n°26 rue Vauvenargues	M. Mme GUILLEMOT résidence François 1er 27 rue Guérin bat B 77300 Fontainebleau		X			5 nov. 1998	440 000 F	
20	Lots de copropriété n°2.3.9.10 en pleine propriété PM: usufruit des lots 4 et 7 exclus du champ d'application du DPU inté	SH: 175 m²	Parcelle cadastrée Section AC n°252 Située n°26 rue Vauvenargues	Société AGIMO - siège social Tour Voltaire 1, place des Degrés Paris La Défense Hauts de Sei				arrêté de préemption du 17 nov. 97	5 mars 1998	262 088 F	

N° d'ordre	BIENS			Anciens propriétaires		Modalités d'acquisition / date				Prix	
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	AMI accord	PRE accord	EXP jugemen	acte notarié	principal	IC (3)
21	Lots de copropriété n° 1.2.3. à usage de caves et local commercial	Lot n°1: cave 24,50m² Lot n°2: cave 39,50 m² Lot n°3: L.Com 80,40m²	Parcelle cadastrée Section AS n°156 Située n°34 rue des Cordeliers	M CLINET - La Goëlette A avenue du Port de Plaisance 83000 Toulon Mme COMPARAT 1, traverse Sylvacane 131		X			30 juin 1999	850 000 F	
22	Immeuble entier R + 4	1a 45ca au sol	Parcelle cadastrée Section AC n°58 Située n°6 rue des Epinaux	Association Œuvre des prisons siège: 6 rue des Epinaux 13100 Aix-en-Provence		X			27 juill. 1999	2 450 000 F	
23	Immeuble entier R+ 3	42ca au sol	Parcelle cadastrée Section AT n°58 Située 18 rue Lisse Bellegarde	Mme LAUGIER épouse CHATROUX 4, avenue des Tamaris 13100 Aix-en-Provence		X			15 sept. 1999	750 000 F	
24	Immeuble entier R + 3	1a 67ca au sol	Parcelle cadastrée Section AB n°52 Située 14 rue Félibre Gaut	M. DAOU 22, le Verger des Passons 13400 Aubagne		X			24 oct. 2000	2 800 000 F	
25	Immeuble entier R + 3 Immeuble entier R + 2 Immeuble entier R+4 Immeuble entier R+3	80ca au sol 58ca au sol 2a 20ca au sol 57ca au sol	11 rue de Jouques Section AS n°39 36 rue Célony Section AR n°103 22 rue du Puits Neuf Section AT n°68 24 rue du Puits Neuf Section AT n°67	Ville d'Aix en Provence		X			23 nov. 2000	franc symbolique (cession des droits du cédant bailleur concernant les immeubles objet de baux à réhab.)	
26	Immeuble entier R + 3	1a 48ca au sol	Parcelle cadastrée Section AM n°146 1 rue de la Couronne	Indivision DE VILLENEUVE veuve ESCLAPON représentée par Henry De Villeneuve Esclapon Croissy sur Seine (Yvelyne)		X			8 déc. 2000	3 300 000 F	
27	Lot de copropriété n° 2 Immeuble entier R + 3	34,13 m² 35ca au sol	2 rue Riquier Section AS n° 16 7 rue des Guerriers Section AS n°17	Mme ROCHE Lucette veuve RASTOUL 7 rue des Guerriers 13100 Aix-en-Provence			arrêté de préemption du 12 déc 2000		22 mai et 7 juin 2001	515 000 F	
28	Lots de copropriété n°5,7,9	49 m2	9 rue Paul Bert Section AC n°277	M et Mm MEYSSON René Paul 66 place Jean Jaurés 84120 Pertuis			arrêté de préemption du 9 sept 2002		10 déc. 2002	45 735,00 €	

N° d'ordre	BIENS			Anciens propriétaires		Modalités d'acquisition / date				Prix	
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	AMI accord	PRE accord	EXP jugemen	acte notarié	principal	IC (3)
29	Lot de copropriété Local RDC	30,99 m2	27 rue du puits neuf Lot 18 Section AT 101	M MAILLARD Claude	Centre commercial centraix Avenue du 8 mai 13100 Aix-en-Provence		arrêté de préemption du 9 oct 2002		21 janvier 2003	22 867,00 €	
30	Lot de copropriété Local RDC (remise)	30,70m2	5 rue du puits juif section AC 289	M. Francois BOYADJIAN			arrêté de préemption du 14 mars 2003		14 mars 2003	18 000,00 €	
31	Lot de copropriété Local RDC	20,77 m2	44 rue du puits neuf Lot1 Section AT 45	Consorts MARIN-DUBUARD			arrêté de préemption du 7 mars 2003		27 mai 2003	9 910,00 €	
32	Lot de copropriété Local RDC	Lot n°6: L.comm 16,02m² Lots n°4 & 5: caves 40 m² Lot n°9: Débarras: 2m²	6 rue Félibre Gaut Lots 4/5/6/9 Section AB n°48 et n°385	Mm COLBERTADO Eugénie	18 rue de l'alouette St YRIEIX LA PERCHE		arrêté de préemption du 7 mars 2003		29 juillet 2003	10 671,43 €	
33	Lot de copropriété Local commercial / 2 logements et annexes	Lots 6/8/9: caves 18 m² Lot 10: L.comm 33,36 m² Lot 11: réserve LC 20,87m² Lot 12: WC 3,71 m² Lot 15: Logt Et2 64,97 m² Lots 16/18/19/21: Rangt 11,4 m² Lot 1	2 rue Boulegon Lots: 6/8/9/10/11/12/15/16/17/18/19/20/21 Section AT 154	M.FLORIOT et Consorts FIORIO			arrêtés de préemption du 8 avril 2003		27 mai 2003	243 800,00 €	
34	Lots de copropriété Local RDC et caves	35,26 m2 (LC en rdc) 20+40 m2 (caves en sous sol)	27 rue du puits neuf Lots 1/14/15 Section AT 101	M. KILMANN Franck	5 rue pierre et marie Curie AIX EN PROVENCE 13100		arrêté de préemption du 25 juillet 2003		28 octobre 2003	56 406,00 €	
35	Immeuble en R + 3 n°4 rue papassaudi	2a30ca au sol 650m2 SU	4 rue papassaudi Section AB 186	VILLE D 'AIX EN PROVENCE		X			22 décembre 2003	1 287 000,00 €	

N° d'ordre	BIENS			Anciens propriétaires		Modalités d'acquisition / date				Prix	
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	AMI accord	PRE accord	EXP jugemen	acte notarié	principal	IC (3)
36	Lots de copropriété dont local en RDC et cave en ssol	33 m2 (LC en rdc et 39,36 m2 de cave en ssol)	40 rue Venel (lots 1,2,4), section AS n°105	EURDEKIAN, 20 residence Bernadette , Avenue Jean Giono 13100 AIX			Arrêté préemption du 24 octobre 2003		10-févr-04	38 113,00 €	
37	Lots de copropriété dont local en RDC et cave en ssol	34,9 m2 en rdc et 78 m2 au ssol	5 rue du Puits Juif (lots 1 et 3), section AC n°289	LEYDIER , Résidence Paradou, 26 avenue de l'Europe, 13100 AIX		compromis signé le 16 mars 2004			22-juin-04	44 000,00 €	
38	Immeuble entier	923 m2 de surface bâtie	17,19 rue Irma Moreau section AO n°62	SCI de l'Aigle d'Or représenté par Mr Jean MATHIEU , BP85 route de saignon, 84400 APT			Arrêté préemption du 19 mars 2004		30-juil-04	1 463 500,00 €	
39	3 immeubles entiers(garages)	37 m2	8 bis Traverse de l'Aigle d'Or section AO n°141,143,147	BERGERON, Le Bosquet, 29 Avenue Jules Ferry 13100 AIX			Arrêté préemption du 24 juillet 2004		1-déc-2004	62 505,00 €	
40	Lots de copropriété	86,90 m2	3 rue Vauvenargues (Lots 2,3) section AC n°229	Mm FAURE-GIGNOUX Marie Louise 10A chemin de Fanton 05100 BRIANCON			Arrêté préemption du 21 septembre 2004		08-déc-05	117 378,05 €	
41	Immeuble entier	715,19 m2	29 rue de l'Opéra section AE n° 189	Consorts HUGUES					25-oct-05	1 600 715,00 €	
42	Lots de copropriété	41,26m2	38 rue du Puits Neuf (Lots 9 , 10) section AT n°48	Consorts MARTINEZ				jugement d'expro. du 19 octobre 2005			31 197,00 €
43	Immeuble entier	548 m2 pour AT n°248 et 27 m2 pour AT n°311	17 rue Pierre et Marie Curie AT n°248 et volume n°2 de AT n°311	Consorts THIBAUT		compromis signé le 11 juillet 06			23-janv-07	1 570 000,00€	
44	Immeuble entier et lots de copropriété	contenance sol de 297 m2 pour le 35 et 262 m2 pour les lots de copro du 37	35 rue des Cordeliers AB n°373 et les lots 108,114,201 et 202 du 37 rue des Cordeliers AB n°371,372,448,449	Melle BERAUD-590 Chemin de Rapine, 13100 Aix en Provence			Arrêté de préemption du 24/10/06		30-janv.-07	1 100 000,00€	
45	immeuble entier	345 m2 surf au sol	39 rue Cardinale AK n°55	Ville d'Aix en Provence					20-nov.-07	1 690 000,00€	
			n°cadastre			AMI:amiable	PRE: préemption	EXP: expropriation		IC:indemnités	

OPERATION

Désignation : convention publique d'aménagement " REVITALISATION DU CENTRE VILLE D'AIX EN PROVENCE"

TABLEAU DETAILLE DES CESSIONS IMMOBILIERES

réalisés pendant la durée de l'exercice 1996 - 2009

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
1	Lots 2.10 copropriété	cave: 4,66 m ² logt: 28,80 m ²	Parcelle cadastrée Section AT n° 116 Située 59 rue du Puits Neuf	M. Mme POMARES	13 rue des Charmilles 54230 Neuves-Maisons				6 déc. 1996	155 000 F
2	Lots 5.9 copropriété	cave: 5 m ² logt: 40,50 m ²	Parcelle cadastrée Section AT n° 116 Située 59 rue du Puits Neuf	M. ZUSSLIN	18 rue du Général de Gaulle 68500 Orschwihr				6 déc. 1996	215 000 F
3	Lots 4.8 copropriété	cave: 3,97 m ² logt: 40,50 m ²	Parcelle cadastrée Section AT n° 116 Située 59 rue du Puits Neuf	Mr BOUFFETTE	6 rue des Vergers 88000 Chantaine				6 déc. 1996	215 000 F
4	Lots 1.6 copropriété	cave: 6,44 m ² logt: 18 m ²	Parcelle cadastrée Section AT n° 116 Située 59 rue du Puits Neuf	M. Mme HAUSS	19 route des Romarins 67260 Sarre Union				11 déc. 1996	100 000 F
5	Lots 3.7 copropriété	cave: 5 m ² logt: 40,50 m ²	Parcelle cadastrée Section AT n° 116 Située 59 rue du Puits Neuf	M. Mme BURCEL	6 chemin De Salomon 88120 Denipaire				11 déc. 1996	215 000 F
6	Immeuble entier R + 2	24ca au sol	Parcelle cadastrée Section AB n° 314 Située 30 rue des Magnans	Association "Un Toit"	Maison de la Solidarité 1bis av. Philippe Solari 13100 Aix en Provence				23 oct. 1997 Bail emphytéotique	Franc symbolique
7	Lot n° 15 : logement et terrasse lot n° 20 : cave lot n° 11 : chambre	30,90 m ² 4,40 m ² 16,90 m ²	10 rue de Montigny Section AC n° 89 et 351 12 rue de Montigny Section AC n° 88	M. VERGARA Paul	107 rue Javet 75015 - Paris				4 nov. 1998	398 000 F
8	Lot n° 26 : logement et cave	46,40 m ² 5,50 m ²	10 rue de Montigny Section AC n° 89 et n° 351	M. Mme BERTHON B.	5 rue Rosa Bonheur 75015 - Paris				24 nov. 1998	304 000 F
9	Lot n° 36 : logement et balcon lot n° 5 : cave	70,35 m ² 2,10 m ²	10 rue de Montigny Section AC n° 89 et n° 351	M. Mme MIJAGIC	55 rue des Galons 92190 - Neudon				24 nov. 1998	550 000 F

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
10	Lot n°30 : logement Lot n°16 : cave Lot n°9 : chambre	44,70 m ² 4,50 m ² 16,40 m ²	10 rue de Montigny Section AC n°89 12 rue Montigny Section AC n°88	M. BILLON Pierre	66 avenue de Paris 78000 - Versailles				24-nov-98	478 500 F
11	Lot 37 : logement Lot 17 : cave	70,20 m ² 3,10 m ²	10 rue de Montigny Section AC n°89 AC n°351	M. Mme HUILLET	752 rue Nestor Bouliez 59690 - Vieux Conde				24-nov-98	543 000 F
12	Lot 32 : logement Lot n°18 : cave Lot 38: logement et terrasse (49,20m ²) Lot n°	41,75 m ² 3,20 m ² 48,70 m ² 3,20 m ²	10 rue de Montigny Section AC n°89 et 351	Mme MOUT	1 rue Daumier 13008 - Marseille				24-nov-98	925 000 F
	Lot n°10 : chambre	16,80 m ²	12 rue de Montigny Section AC n°88							
13	Lot n°28 : logement Lot n°8 : cour Lot n°23 : cave	40,50 m ² 47,50 m ²	10 rue de Montigny Section AC n°89 AC n°351	M. Mme PICHARD	27, impasse de l'Ecole 28210 - Le Boullay Thierry				24-nov-98	321 000 F
14	Lot n°24 : logement Lot n°33 : cave	20,30 m ² 7,90 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. VERMELLE	18, rue Jean Moulin 59800 - Lille				16-oct-98	110 000 F
15	Lot n°30 : logement Lot n°39 : cave chambre	51,70 m ² 5 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. Mme ROSSI	28 rue de l'Orme 77170 - Servon				16-oct-98	332 000 F
16	Lot n°27 : logement Lot n°36 : cave	46,40 m ² 4,05 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. BERTHON	5 rue Rosa Bonheur 75015 - Paris				16 oct.1998 23 oct. 1998	257 000 F
17	Lot n°29 : logement Lot n°38 : cave	45,50 m ² 5 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. BILLON Pierre	66 avenue de Paris 73000 - Versailles				16 oct.1998 26 oct. 1998	285 000 F
18	Lot n°25 : logement Lot n°34 : cave	24,50 m ² 6,20 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. Mme NEFF	54 rue de la Forêt 68400 - Riedisheim				4 nov. 1998	133 000 F
19	Lot n°26 : logement Lot n°35 : cave	29,05 m ² 10,80 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. Mme LIVRAN	9 rue Voltaire 38000 - Grenoble				4 nov. 1998	175 000 F
20	Lot n°32 : logement Lot n°41 : cave	26,60 m ² 4,80 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. Mme GUR	49 rue du Commandant Rolland 25310 - Henrimoncourt				4 nov. 1998	170 000 F

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
21	Lot n°28 : logement Lot n°37: cave	52,40 m ² 5,85 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. Mme MAGNAN	Villa Marguerite 48 chemin des Colette 06800 - Cagnes/Mer				16 oct. 1998	309 000 F
22	Lot n°31 : logement Lot n°40 : cave	52,10 m ² 5 m ²	15 rue du Puits Neuf Section AT n°94	M. PITOY	6 av. de l'Empereur 54630 - Richardreuil				7 oct.1998 9 oct; 1998	329 000 F
23	Lot n°9 : cave Lot n°12 : logement duplex	5,30 m ² 53,35 m ²	10.12 rue du Puits Neuf Section AT n°77 et 78	M. Mme LE BOULBAR	10 chemin de la Mère Dieu 91310 - Monthery				24 nov. 1998	235 621 F
24	Lot n°10 : cave Lot n°13 : logement duplex	6 m ² 37,10 m ²	10.12 rue du Puits Neuf Section AT n°77 et 78	M. Mme MERCIER	106 rue Marius Petit 80450 - Camon				24 nov. 1998	226 345 F
25	Lot n°11 : cave Lot n°14 : logement duplex	5,60 m ² 54,15 m ²	10.12 rue du Puits Neuf Section AT n°77 et 78	M. Mme GUIMET	19 rue du Bois 01600 - Trévoux				24 nov. 1998	290 352 F
26	Lot n°27 : logement duplex Lot n°22 : cave	55,40 m ² 3,50 m ²	10 rue de Montigny Section AC n°89 et 351	M. Mme BOLAND	41 Ile Fanac 94340 - Joinville le Pont				26 oct.1999	280 500 F
27	Lot : 5 logement et cave	71,70 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	M. PETIT Christophe	4 chemin de Créon 33 270 - BOULIAC				30 nov. 2000	280 000 F
28	Lot n°4 logement lingerie et patio	46,27 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	M. Mme OBLETTE	Avenue Joliot Curie 26700 - Pierrelatte				30 nov. 2000	213 000 F
29	Lot n°7 logement	70,04 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	SCI LENA	17 chemin Martinot 07300 - St Jean de Muzols				30 nov. 2000	526 000 F
30	Lot n°3: cave, Lots n°6 et 9: 2 logements	8,45 m ² 26,88 m ² -71,36 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	M. LAURENCIN	62b rue d'Aspremont 06100 - Nice				30 nov. 2000	687 000 F
31	Lot n°8 logement	27,68 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	SCI INOTNAIP	Le Palais 73190 - Apremont				30 nov. 2000	236 000 F
32	Lot n°2: 1 cave Lot n°10: 1 logement	6,06 m ² 92,36 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	SCI les Ormeaux	1 impasse de Cherenton 13007 Marseille				30 nov. 2000	706 000 F

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
33	Lot n°1: cave Lot n°11: 1 logement et terrasse	3,81 m ² 55,56 m ² et 11,57 m ²	6 rue des Epinaux Section AC n°58	SCI BLAISE- SIGNORET	309 rue Paradis 13008 - Marseille				30 nov. 2000	415 000 F
34	Immeuble entier R + 2 Immeuble entier R + 3	58ca au sol 80ca au sol	36 rue Célony AR n° 103 11 rue de Jouques AS n°39	Office Public d'Aménagement et de Construction "Pays d'Aix Habitat"					15 nov. 2000	821 831,23 F * à concurrence de 509 000F comptant à la signature de l'acte * par la prise en charge du solde du prêt consenti par l'URCIL à concurr
35	Immeuble entier R + 4 Immeuble entier R + 3	2a 20ca au sol 57ca au sol	22 rue du Puits Neuf Section AT n°68 24 rue du Puits Neuf Section AT n°67	Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière de la Ville d'Aix en Pce (SACOGIVA)					28 déc. 2000	2 077 850,62 F payable * à concurrence de 1 300 000 F comptant à la signature de l'acte * par la prise en charge du solde du prêt consenti par l'URCI
36	Immeuble entier R + 4 représentant le lot volume n°2	35ca au sol	3 rue du Puits Neuf Section AT 89	M. Mme SOURDIVE	1230 chemin de Repentance 13100 Aix en Provence				13 déc. 2001	800 000 F soit 121 959,21 €
37	Immeuble entier R + 4	42ca au sol	18 rue lisse Bellegarde Section AT 58	M. Mme COSTARD	1033 rue Joachim du Bellay 13320 Bouc Bel Air				12 déc. 2001	880 000 F soit 134 155,14 €
38	Lot n°11 : 1 logement Lot n°15 : 1 logement	29,10 m ² 53,20 m ²	26 rue Vauvenargues AC 252 et lot volume n°2 Section AC 325	M. Mme ANGOTTI	2 allée des avenues 60200 Compiègne				11 déc. 2001	515 000 F soit 78 511,24 €
39	Lot n°17 : 1 logement	59,40 m ²	26 rue Vauvenargues AC 252 et lot volume n°2 Section AC 325	SCI "Blaise Signoret"	<u>Siège social</u> : 309 rue Paradis 13008 Marseille				14 déc. 2001	350 000 F soit 53 357,16 €
40	Lot n°10 : 1 logement et terrasse	47,10 m ²	26 rue Vauvenargues AC 252 et lot volume n°2 Section AC 325	M. Mme RUDONDY	80 chemin de la Salette 13011 Marseille				13 déc. 2001	360 000 F soit 54 881,65 €
41	Lot n°13 : 1 logement	28,50 m ²	26 rue Vauvenargues AC 252 et lot volume n°2 Section AC 325	M. LEROY Jean-Luc	12 rue Venel 13100 Aix en Provence				13 déc. 2001	195 000 F soit 29 727,56 €
42	Lot n°16 : 1 logement	84,50 m ²	26 rue Vauvenargues AC 252 et lot volume n°2 Section AC 325	Mme BUYCK Béatrice épouse RIBOUREL	Domaine de l'Hospitalet Route de Narbonne Plage 11100 Narbonne				14 déc. 2001	530 000 F soit 80 797,98 €

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
43	Lot n°3 : 1 cave Lot n°9 : 1 logement Lot n°10 : 1 logement Lot n°11 : palier	15,16 m2 50,23 m2 76,98 m2 2,89 m2	1 rue de la couronne Section AM 146	M. Mm LEFEVRE- MOULENQ	24 rue des Fossés St Bernard 75005 Paris				26 nov. 2002	172 267 €
44	Lot n°6: 1 logement	80,43 m2	Idem ci-dessus	Mm LEGOUT Brigitte	14 parc St Exupéry Nice 06000				9 déc. 2002	96 805 €
45	Lot n°5: 1 logement	31,86 m2	Idem ci-dessus	Mm LEGOUT Brigitte	14 parc St Exupéry Nice 06000				9 déc. 2002	52 595 €
46	Lot n°7: 1 logement	32,03 m2	Idem ci-dessus	M BUFFET Michel	14 parc St Exupéry Nice 06000				9 déc. 2002	51 883 €
47	Lot n°8: 1 logement	78,26 m2	Idem ci-dessus	M.Mm CH AYIA	6 rue de la République Puy St Réparade 13610				20 déc. 2002	92 994 €
48	Lot n°2: 1 logement	70,06 m2	14 rue Félibre Gaut Section AB 52	SCI Les cyprés	11 chemin de la Vosselle Besançon 25000				5 déc. 2002	85 371 €
49	Lot n°3: 1 logement	53,16 m2	Idem ci-dessus	M. Mm B LANC	Quartier les Bonfils Ventabren 13122				5 déc. 2002	73 176 €
50	Lot n°8: cellier Lot n°9: 1 logement	1,85 m2 54,43 m2	Idem ci-dessus	SCI Laurevin	38-40 rue St Baume Marseille 13005				9 déc. 2002	73 176 € dont comptant à la signature:65 876 € et constitution d'un sequestre de 7 300 €
51	Lot n°10: 1 logement	53,76 m2	Idem ci-dessus	M. BER NE Philippe	14 rue de la bibliothèque Marseille 13001				9 déc. 2002	66 620 € dont comptant à la signature:59 920 € et constitution d'un sequestre de 6 700 €
52	Lot n°4: 1 logement	70,96 m2	Idem ci-dessus	SCI Vic toire	Chemin de la barre Aubagne 13400				10 déc. 2002	85 371 €
53	Lot n°5: cellier Lot n°6: 1 logement	1,57 m2 54,13 m2	Idem ci-dessus	M. Mm BOINET	11 rue des jardins Garches 92380				12 déc 2002	73 176 €
54	Lot n°7: 1 logement	69,82 m2	Idem ci-dessus	M. MILHE Jean Pierre	48 av de St Julien Marseille 13012				20 déc. 2002	85 371 €
55	Immeuble entier R+2	66 ca au sol	18 rue du Puits neuf Section AT 74	M. Mm COSTARD	1033 rue Joachim du Bellay 13320 Bouc Bel Air				9 déc 2002	129 580 €
56	Lot n°2 : Local commercial avec cave	local :20,34 m2 cave :28,47 m2	1 rue de la couronne Section AM 146	SCI ADEL	10 rue victor Leydet Aix en Provence 13100				7 janvier 2003	60 980€
57	Lot n°4 : Local commercial à aménager	40,84 m2	1 rue de la couronne Section AM 146	SCI 1 rue de la couronne	32 rue Jacques de la Roque Aix en Provence 13100				7 janvier 2003	33 539 €
58	Lot n°1 : Local commercial avec cave	local :41,04 m2 cave :7,8 m2	1 rue de la couronne Section AM 146	SCI SHARAK	10 rue victor Leydet Aix en Provence 13100				11 mars 2003	60 980€

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
59	Immeuble entier R+2	1 a 46 ca au sol	8 rue du Puits neuf Section AT 79	Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière de la Ville d'Aix en Pce (SACOGIVA)	Siège social : Hôtel de Ville Aix en Provence 13100				22 décembre 2003	166 170 €
60	Immeuble entier R+4	59 ca au sol	16 rue Lisse bellegarde Section AT 55	Société Anonyme de Construction et de Gestion Immobilière de la Ville d'Aix en Pce (SACOGIVA)	Siège social : Hôtel de Ville Aix en Provence 13100				22 décembre 2003	147 114 €
61	Immeuble entier et Lot n°2	35 ca au sol 30 ca au sol	7 rue des Guerriers Section AS n°17 2 rue Riquier Section AS n°16	Association "Un TOIT"	Maison de la Solidarité 1bis Avenue Philippe Solari 13100 AIX				16 mars 2004	95 000 €
62	Lot n°1: local commercial en rdc et ssol	1a 67 ca au sol	14 rue Félibre Gaut Section AB n°52	Mr Charles-Henri PETIT	10 rue Lucas de Montigny 13100 AIX				28 septembre 2004	160 000 €
63	Immeuble entier	52 ca au sol et 206 m2 de surface habitable	38 rue du Puits neuf section AT n° 48	SCI du 38 rue du Puits Neuf représentée par Mme Marie-Eve BRINES	Villa Réale 1 rue Paul Beltçaguy 13100 AIX				20 déc. 2005	400 000 €
64	Lots 6,8,9,10,11,12,16,27,28	197m2	2 rue Boulegon Section AT n° 154	SCI FRISCO représentée par Mr Thierry ESTELLON	5 rue du 11 novembre 13100 AIX				28 fev. 2006	410 000 €
65	Immeuble entier	230 m2 au sol et 964m2 surface utile	4 rue Papassaudi Section AB n°186	SNC PAPASSAUDI représentée par Mr Jacques BOUAZIZ	8 rue Mignet 75006 PARIS				5 sept.2006	3 250 000 €
66	Lots 4, 5, 6, 9	16,02 m2	6 rue Félibre Gaut Section AB n°48 et 345	SCI HCOM représentée par Mr Laurent HUBERT	1290 Chemin des St Pères 13090 AIX				10 oct. 2006	29 000 €
67	Lots 2, 9 soit une cave et un logement T1	Logt: 38,18 m2	29 rue de l'Opéra Section AE n° 189	M. Nicolas DESCHAMPS	20 allée Boismeau 13410 LAMBESC				5 déc. 2006	115 500 €
68	Lots 3, 15 soit une cave et un logement T3	Logt: 55,20 m2	29 rue de l'Opéra Section AE n° 189	SCI CLAUGA représentée par Mme Nathalie LAFOSSE épouse AUDAN	17 rue Joyau 44000 NANTES				5 déc. 2006	225 000 €
69	Lots 4, 11 soit une cave et un logement T3	Logt:68,28 m2	29 rue de l'Opéra Section AE n° 189	Mm VENDOZE	Lycée Vauvenargues 60 Bd Carnot 13100 AIX				5 déc. 2006	228 500 €

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
70	Lots 1, 8, 13 soit une cave ,un garage et un logement T3	Logt: 63,82 m2	29 rue de l'Opéra Section AE n° 189	M.et Mme CHAYIA	6 av. de la république 13610 LE PUY ST REPARADE				8 déc. 2006	254 000 €
71	Lots 6, 10 soit une cave et un logement T3	Logt:90,12 m2	29 rue de l'Opéra Section AE n° 189	M. et Mme DAOU	435 Chemin de Banon 13100 AIX				8 déc. 2006	319 000 €
72	Lots 7, 12, 16 soit une cave , un logement T2 et un logement T3	LogtT2: 64,92m2 LogtT3:58,27m2	29 rue de l'Opéra Section AE n° 189	M.BONVALET	26 av de Lattre de Tassigny 69500 BRON				21 déc. 2006	450 000 €
73	Lot n°1 soit une cave et remise et les lots 2 et 3 soit 2 remises enrdc	71 m2 en rdc et 78 m2 en ssol	5 rue du Puits Juif et rue Loubon	SCI CHANPHIL représentée par Mr Philippe MARC	Les" 3 chênes" Chemin des Charbonnières 13850 GREASQUE				21 sept 2007	110 000€
74	Lot n°2 à usage de cave au 35 rue des Cordeliers et lots 108 et 203, locaux professionnels au 37 rue des Cordeliers	35 rue des Cordeliers Lot n°2: 25,05m2 environ 37 rue des Cordeliers Lot n°108:29,35m2, Lot n°203: 119,65 m2	35 et 37 rue des Cordeliers section AB n°373,371,372,448 et 449	SCI FAMA représentée par Mmes nathalie et Anne Camille CENAC	37 rue des Cordeliers à AIX en PROVENCE				30 janv 2008	300 000€
75	Lot n°1 local commercial en RDC	Lot n°1:20,77 m2	44 rue du Puits Neuf AT N°45	Melle Anne Julie LACAZE	19 rue Portalis 13100 AIX en PROVENCE				31mars et 1 avr 2008	18 000€
76	Lot n°5 cave et lot n°14 Logement T4	Lot n°5:8,34 m2 lot n°14: 130,45m2	29 rue de l'Opéra section AE n°189	Mr et Mme GOULARD DE LACAM	5137 route de Cézanne 13100 BEAURECEUIL				4 avr 2008	390 000€
77	Lot n°1 local commercial en RDC lots n°14 et 15 caves en sous sol et lot n°18 remise en RDC	Lot n°1:35,26m2, Lot n°18:30,99m2, lots 14 et 15:57,63m2 environ	27 rue du Puits Neuf section AT n°101	Mr et Mme PAUL- APANDINA	BP 2325 LIBREVILLE GABON				13 août 2008	107 500€

N° d'ordre	BIENS			Nouveaux propriétaires		Modalités de cession / date				Prix
	Nature	surface	dénomination	Nom	adresse	PV	CO	CS	acte notarié	
78	Immeuble entier	377 m2 environ	39 rue Cardinale	Mme GROS COLAS	Hôtel de Boisgelin Place des 4 dauphins 13100 AIX en PROVENCE				17 dec 2008	1 890 000€
79	Lots n°1 et 2 caves en sous sol et lot n°3 local commercial en RDC	Lots 1 et 2: 63m2 lot n°3: 80,40m2	34 rue des Cordeliers	SARL GROS COLAS HOLDING	48,52 cours Mirabeau à AIX EN PROVENCE				20 mai 2009	250 000,00€
80	Immeuble entier et 3 garages	immeuble 614 m2 environ et garages:56m2	17,19 rue Irma Moreau (AO n°62) et 10 Traverse de l'Aigle d'Or (Aon°141,143,147)	SARL AEROBIO	680 Chemin de la Pierre de Feu (13090)AIX EN PROVENCE				5 octobre 2009	1 970 000€
81	lot n°104 logement T2	lot n°104:44,90m2	35,37 rue des Cordeliers	Mr LAURE	299 chemin du Font de l'Euve à LORGUES (83150)				30 décembre 2009	138 000€
82	lot n°106 logement T2	lot n°106:40,35 m2	35,37 rue des Cordeliers	Mr et Mme DUPUIS	12 rue Gabriel Fauré à PLAISIR (78370)				30 décembre 2009	128 415€

PV: promesse de vente
CO: compromis de vente
CS: conditions suspensives